

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DES LÉGENDES (58 330 SAINT-SAULGE)

DATE : mardi 10 novembre 2020

LIEU : compte-tenu du contexte sanitaire actuel, le conseil d'école s'est réuni en visioconférence

DÉBUT DE SÉANCE : 17h35

PRÉSENTS :

Parents élus au conseil d'école : mesdames Briffault, Gamet et Mercier

Élus : madame Delbove, première adjointe au maire

Partenaires : madame Shepherd, présidente de l'espace socioculturel du cœur du nivernais

Déléguée départementale de l'éducation nationale : madame Gély-Touzet

Équipe enseignante : mesdames Baconier, Hubert, Chevret, Vadrot et Légaré, monsieur Basely

ABSENTS EXCUSÉS :

Mesdames Guerin, représentante de parents d'élèves au conseil d'école

Madame Bonnet, enseignante

Les membres du RASED de Varennes-Vauzelles.

Madame Beaume, déléguée départementale de l'éducation nationale

Madame Paquet, inspectrice de l'éducation nationale

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : mesdames Légaré et Briffault

PRÉSIDENT DU CONSEIL : monsieur Basely

ORDRE DU JOUR :

1. Objet et fonctionnement du conseil d'école
2. Résultats des élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école
3. Informations sur l'équipe enseignante et les effectifs de l'école
4. Informations sur les modalités d'accueil actuelles dans le cadre du protocole sanitaire
5. Vote du règlement intérieur et information sur la charte de la laïcité
6. Informations sur l'association des p'tites légendes et l'U.S.E.P. (*Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré*)
7. Informations sur la sécurité dans les écoles et la mise en place du P.P.M.S. (*Plan Particulier de Mise en Sécurité*)
8. Projets pédagogiques et informations relatives à l'école et à chaque classe
9. Questions diverses

1. Objet et fonctionnement des conseils d'écoles

Le conseil d'école réunit les représentants de la communauté éducative. La composition et les attributions du conseil d'école sont précisées par décret (article D. 411-2 du code de l'éducation).

Présidé par le directeur, le conseil d'école :

- vote le règlement intérieur des écoles ;
- donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école ;
- évoque les éventuels problèmes d'hygiène ou de santé ;
- peut être informé sur le fonctionnement de la garderie, de la restauration scolaire et des activités périscolaires ;
- adopte le projet d'école.

Trois conseils d'école sont prévus, un par trimestre. Nous disposons de six heures pour les trois conseils qui seront réparties harmonieusement. En outre, un conseil d'école extraordinaire peut également être réuni à la demande du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres.

Les parents d'élèves élus au conseil d'école sont membres à part entière et ont voix délibérative. Ils peuvent assurer un rôle de médiation, à la demande de tout parent d'élève, auprès des autres membres de la communauté éducative. Seuls les parents d'élèves élus titulaires ont le droit de vote au conseil.

Il est prévu la possibilité pour les participants d'adresser des questions à soumettre au conseil d'école dans un délai raisonnable avant la tenue de la réunion.

2. Résultats des élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école

Les élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école sont régies par la circulaire n° 2000-082 du 9 juin 2000 modifiée.

Les élections se sont déroulées le vendredi 9 octobre 2020 exclusivement par correspondance. L'école étant composée de cinq classes, dix parents d'élèves pouvaient être élus, cinq titulaires et cinq suppléants. Une liste de six candidats s'est soumise aux suffrages. Voici les résultats.

Inscrits	Votants	Blancs / nuls	Exprimés	Pourcentage
140	85	18	67	60,71%

Ont été élus titulaires : Carole Guerin, Justine Gamet, Sébastien Bazot, Émilie Rolin et Mélanie Mercier.

A été élue suppléante : Isabelle Briffault.

Les représentants de parents d'élèves au conseil d'école disposent d'un tableau d'affichage à l'entrée de l'école. Ils peuvent également communiquer par l'intermédiaire du cahier de liaison des enfants. Une salle de l'école peut leur être mise à disposition pour l'organisation de réunion. S'ils le souhaitent et le demandent, un onglet sur le site Internet de l'école peut leur être réservé.

3. Informations sur l'équipe enseignante et les effectifs de l'école

Équipe enseignante

Mesdames Vadrot et Baconier intègrent l'équipe enseignante. Madame Vadrot est enseignante spécialisée, coordonnatrice du dispositif ULIS-École. Madame Baconier assure la décharge de direction du directeur, le vendredi. Il n'y a pas d'autre changement dans l'équipe.

Équipe accompagnante

Deux assistants de vie scolaire travaillent également à l'école : madame Munden (CM et ULIS) et monsieur Randon (ULIS).

Madame Ledey est ATSEM auprès des élèves de maternelle.

Équipe spécialisée

Le RASED de Varennes-Vauzelles est composé d'une psychologue scolaire, madame Garin et d'une enseignante spécialisée, madame Martigné-Crochet.

L'enseignante référente pour les élèves en situation de handicap est madame Guillaumin.

Effectifs à ce jour

<u>Classe de PS/MS</u>	<i>Mme Hubert</i>	7 PS 10 MS	17 élèves
<u>Classe de GS/CP</u>	<i>Mme Chevret</i>	10 GS 13 CP	23 élèves
<u>Classe de CE1/CE2</u>	<i>Mme Bonnet</i> <i>Mme Légaré</i>	13 CE1 9 CE2	22 élèves

<u>Classe de CM1/CM2</u>	<i>Mme Baconier M. Basely</i>	13 CM1 8 CM2	21 élèves
<u>Dispositif ULIS école</u>	<i>Mme Vadrot</i>	2 CP / 3 CE2 2 CM1 / 3 CM2	10 élèves
		Total :	93 élèves

Circonscription

Chaque école est placée sous la responsabilité d'un inspecteur de l'éducation nationale. Madame Sylvie Paquet est l'inspectrice de l'éducation nationale responsable de la circonscription « Nevers 2 ». Les bureaux de cette circonscription sont situés au sein de la direction des services départementaux de l'éducation nationale.

4. Informations sur les modalités d'accueil actuelles dans le cadre du protocole sanitaire

À la rentrée de septembre 2020, l'école des légendes a été soumise à un nouveau protocole sanitaire. Celui-ci s'appliquait dans le cadre de la pandémie de la Covid-19 et a été assoupli pour les élèves par rapport au protocole en vigueur en juin 2020. Tous les enfants de l'école ont été accueillis.

À la rentrée de novembre 2020, un protocole renforcé a été mis en œuvre. Sa publication est intervenue peu de temps avant la rentrée. La municipalité a été informée et s'est mobilisée rapidement. Les familles ont pu être informées des nouvelles modalités dès vendredi 30 octobre par courriel.

La distanciation physique reste en vigueur dans la mesure du possible. Le brassage entre classe est limité. Ainsi, les classes ne se côtoient plus lors des récréations.

Afin de limiter les rassemblements, l'équipe a décidé de maintenir deux accès à l'école. Les gestes-barrières sont toujours en vigueur et notamment le lavage des mains et/ou la désinfection avec une solution hydro-alcoolique.

Par ailleurs, les familles doivent s'engager à prendre la température de leur enfant le matin. Les adultes de l'école le font également.

Un arrêté préfectoral oblige également les adultes à porter un masque lorsqu'ils sont à une distance de moins de 30 mètres de l'école.

Si un enfant présente des symptômes évoquant une contamination à la Covid-19 (fièvre, toux, maux de tête, ...), il est isolé dans une pièce et placé sous la surveillance d'un adulte conformément au protocole national. La famille est immédiatement avertie et doit venir

chercher son enfant dans les plus brefs délais. Son retour à l'école ne peut se faire qu'avec l'avis d'un médecin.

Les mesures de nettoyage et de désinfection de l'école sont quotidiennes et renforcées. Tous les sols et surfaces en contact avec les usagers (poignées de porte, robinetteries, interrupteurs, ...) sont désinfectés deux fois par jour.

Tous les adultes et les enfants à partir de la classe de CP portent un masque y compris durant les récréations.

Rappel : les élèves doivent disposer d'un paquet de mouchoirs en papier et apporter une gourde à l'école.

Madame Gely-Touzet souhaite connaître les obligations s'il y a présence d'un cas contact au sein de l'école.

Monsieur Basely explique qu'un protocole a été mis en place.

Les élèves identifiés comme « contacts à risque » ne doivent pas se rendre dans l'école. Les parents informent le directeur de l'école. L'élève « contact à risque » pourra retourner à l'école après un isolement de 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé, s'il ne présente pas de symptôme évocateur de la Covid-19. Son retour n'est pas conditionné par la réalisation d'un test PCR.

Si l'élève « contact à risque » vit sous le même toit que le cas confirmé, un test doit être réalisé immédiatement. Si le test est positif, l'élève sera considéré comme un cas confirmé. Si le test est négatif, il devra refaire un test 7 jours après la date de guérison du cas et l'isolement sera maintenu jusqu'au résultat du test.

Mesdames Shepherd et Briffault s'interrogent sur les modalités concernant la restauration scolaire.

Madame Delbove explique que l'organisation de deux services n'est pas possible. À la rentrée de septembre, les élèves accédaient à la cantine par deux lieux distincts. Cela a été modifié depuis le retour des vacances de Toussaint. Il n'y a plus maintenant qu'une seule entrée et un sens de circulation a été mis en place. Les tables ont été réaménagées afin de permettre l'arrivée, l'installation et la sortie des élèves dans un ordre précis, dans le but de limiter les brassages. Un mètre espace chaque groupe d'enfants. De plus, madame Delbove précise que, lors de la récréation de la pause méridienne, la cour a été séparée en deux. Les agents indiquent que « tout va bien ».

5. Vote du règlement intérieur et information sur la charte de la laïcité

Pour étude, le règlement intérieur de l'école a été transmis avant cette réunion. Plusieurs modifications sont proposées et annexées à ce procès-verbal.

Un vote de l'assemblée recueille le résultat suivant :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 12

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité. Par l'intermédiaire du site Internet de l'école, il sera prochainement communiqué aux représentants légaux qui devront en prendre connaissance en signant un accusé dans le cahier de liaison. Cette démarche est obligatoire. Les familles qui souhaiteraient obtenir un exemplaire dactylographié pourront l'obtenir sur simple demande.

Madame Hubert fait la lecture de quelques articles de la charte de la laïcité. Le directeur insiste sur le préambule de cette charte : « La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République ». Il rappelle que les enseignants font vivre quotidiennement ces valeurs dans leurs classes.

La charte de la laïcité sera très prochainement communiquée aux familles des élèves nouvellement scolarisés à l'école des légendes. Il est précisé que ce document est affiché dans l'école et à l'extérieur, sur le panneau d'affichage.

6. Informations sur l'association des p'tites légendes et l'U.S.E.P.

Comme annoncé lors du dernier conseil d'école, la coopérative scolaire de l'école a été dissoute et la totalité du solde créditeur a été versé à l'association USEP des p'tites légendes. Celle-ci devient l'unique association de l'école pour collecter des fonds au profit des projets d'école et de ses actions éducatives.

Des assemblées générales ordinaire puis extraordinaire se réuniront prochainement afin de procéder à la modification des statuts de l'association. Un nouveau bureau sera également élu. L'équipe enseignante souhaite l'ouvrir aux parents, aux élus et aux élèves. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Dans cette attente, l'association organise la traditionnelle vente de chocolats. Des photographies de classes ont également été réalisées. Elles seront proposées à la vente prochainement. D'autres actions seront à l'étude mais certaines dépendent des contraintes sanitaires qui seront en vigueur (fête de printemps, de l'école, brocante des enfants, ...). L'association des p'tites légendes financera des sorties et les frais engagés lors d'activités pédagogiques (jardinage, cuisine, arts, E.P.S., ...). Elle participe également au financement de moments de convivialité.

L'association est également affiliée à l'USEP. À ce titre, des rencontres sportives sont proposées durant le temps scolaire (activités obligatoires) mais également hors temps

scolaire (facultatives). Pour ces dernières activités, les élèves souhaitant y participer doivent acquérir une licence au tarif de 10€. Cette licence permet notamment de couvrir les frais d'assurance, d'adhésion et de transport pour rejoindre les lieux de regroupement des écoles participantes. L'affiliation à l'USEP 58 permet également de bénéficier de prêt de matériel d'E.P.S. et de ressources pédagogiques.

Toutes les classes participent aux actions proposées par l'USEP.

Voici le calendrier prévisionnel des rencontres :

- ✓ Cycle 1 (classe de PS/MS) : rencontre athlétisme sur temps scolaire, durant la semaine du 3 au 11 mai.
- ✓ Cycle 2 (classe de GS/CP et CE) : rencontre multi-danses, mercredi 9 décembre (annulée en raison du confinement, les apprentissages se poursuivent et seront finalisés par des échanges de vidéos), rencontre athlétisme, mercredi 24 mars, rencontre cyclo, mercredi 26 mai.
- ✓ Cycle 3 (classe de CM) : Cross départemental (annulé en raison du confinement), mercredi 18 novembre, rencontre handball sur temps scolaire, en janvier 2021, rencontre multi-danses, mercredi 7 avril et P'tit tour à vélo, mercredi 9 juin.

Les élèves du dispositif ULIS sont inclus dans leur classe de référence pour ces rencontres.

L'association remercie la municipalité pour la subvention qu'elle lui a versée cette année.

Madame Shepherd demande à l'équipe enseignante comment ils procèdent pour la vente de chocolats.

Madame Chevret explique que les enseignants transmettent un catalogue aux familles et que les parents communiquent leur commande par l'intermédiaire du cahier de liaison. Les enseignants s'occupent ensuite de l'enregistrement de la commande, de sa réception et de la préparation des colis.

7. Informations sur la sécurité dans les écoles et la mise en place du P.P.M.S. (Plan Particulier de Mise en Sûreté)

Les écoles peuvent être confrontées à des accidents majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle (tempête, inondation, séisme, mouvement de terrain, ...) ; technologiques (nuage toxique, radioactivité, ...) ou des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes malveillantes, attentats, ...) susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens.

En conséquence, chacun doit s'y préparer, notamment dans le cas où leur ampleur retarderait l'intervention des services de secours et où l'école se trouverait

momentanément isolée. Tel est l'objectif du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, adapté à la situation précise de chaque école, qui doit permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale.

Trois exercices doivent être effectués dans l'année scolaire. Un premier a été réalisé durant la première période, vendredi 2 octobre. Sa nature est imposée par les ministères de l'Éducation Nationale et de l'intérieur. Il a porté sur une alerte intrusion-attentat (mise à l'abri). Les deux suivants porteront sur un confinement et une évacuation-mise à l'abri. Les élèves sont préparés à la réalisation des exercices.

Par ailleurs, trois exercices d'évacuation-incendie sont également prévus. Un premier a été effectué le 25 septembre. Tout s'est bien déroulé. L'exercice s'est effectué en deux temps car les systèmes de sécurité incendie des bâtiments du haut et du bas sont indépendants.

Les familles seront destinataires d'un document résumant les conduites à tenir en cas d'accident majeur. Le PPMS est une composante du Plan Communal de Sauvegarde.

Monsieur Basely précise que le niveau 3 du plan vigipirate a été activé. La sécurité aux abords de l'école a donc été renforcée par l'installation de barrières et des interdictions de stationnement.

Monsieur Basely alerte la municipalité sur la nécessité de réaliser des exercices d'évacuation-incendie lors de la restauration des élèves, en cantine.

Madame Delbove précise que la municipalité organisera prochainement un exercice.

Madame Gely-Touzet demande si le protocole sanitaire lié à la Covid-19 a posé problème pour mener à bien ces exercices.

Monsieur Basely explique que lors de l'exercice incendie, les élèves n'étaient pas encore soumis au port obligatoire du masque, qu'il y a eu deux exercices incendies (un pour chacun des bâtiments) et donc, que les distances entre classes ont pu être respectées.

8. Projets pédagogiques et informations relatives à l'école et à chaque classe

Travaux périscolaire

La parole est donnée à madame Delbove.

Madame Delbove explique que les délais ont été allongés (délai administratif, déclaration de travaux, ...). Des appels d'offres vont être réalisés à partir du 21 novembre pour un début du chantier début janvier. Les travaux devraient être terminés pour les vacances d'avril.

Deux cabinets ont été sollicités pour le suivi des travaux. Avec cette proposition de calendrier, cela implique la nécessité de cohabiter sur le temps scolaire.

Monsieur Basely précise qu'il y a également une deuxième proposition de calendrier qui, quant à elle, prévoit des travaux durant les vacances scolaires pour une date de livraison avant la rentrée de septembre 2021.

Monsieur Basely étudie actuellement la possibilité de réaliser ces travaux durant le temps scolaire avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN). Il fournira des informations complémentaires prochainement. Un dossier de co-activité et un plan de prévention doivent être rédigés.

Madame Mercier demande si les enfants sont actuellement accueillis dans le local préfabriqué de la Barboulotte.

Madame Shepherd explique que l'accueil se déroule dans la cantine et elle remercie la municipalité pour le prêt de ces locaux.

La rentrée en musique

La rentrée scolaire a eu lieu « en musique ». Pour commencer l'année sous le signe de la joie et de la sérénité, chaque classe de l'école des légendes a appris un chant, « Mamita ». Dans le respect des contraintes sanitaires, les élèves l'ont interprété dans la cour de l'école à 15h30.

Éco-école

L'équipe a décidé de « candidater » à une nouvelle labellisation éco-école cette année. Le programme « éco-école » permet de proposer aux élèves des projets d'éducation au développement durable. Ces projets sont au service de leurs apprentissages dans toutes les disciplines et des compétences qu'ils doivent acquérir dans le cadre des programmes de l'Éducation nationale.

Après s'être investie sur la biodiversité, l'eau, la santé et les déchets, l'école a retenu cette année la thématique de l'énergie. Chaque classe proposera des projets en lien avec ce thème. Des partenariats sont d'ores et déjà à l'étude. Un comité de pilotage se réunira prochainement à l'école.

Cette action s'inscrit dans le cadre du projet d'école (parcours citoyen).

Bibliothèque

En raison du protocole sanitaire, les visites à la bibliothèque municipale sont suspendues. Nous remercions cependant les bénévoles qui nous permettent d'aller retirer quelques ouvrages pour nos classes.

Par ailleurs, les élèves de toutes les classes participent à « l'échappée lecture », prix de littérature de jeunesse organisé par la bibliothèque départementale de la Nièvre. Les élèves

sont engagés dans la lecture de plusieurs livres. À l'issue de ces lectures, ils éliront leur ouvrage préféré dans leur catégorie. Les votes de toutes les écoles participantes du département seront centralisés par la bibliothèque départementale de la Nièvre qui rendra public le titre du livre lauréat.

Cette action s'inscrit dans le cadre du projet d'école (parcours d'éducation artistique et culturelle).

Élections et conseil d'élèves

Plusieurs classes ont proposé des élections de délégués. Un premier conseil d'élèves dans lequel siègent tous les délégués de classe s'est réuni mardi 3 octobre afin d'évoquer les aspects positifs et les difficultés rencontrées par les écoliers.

Ces actions sont inscrites au projet d'école (parcours citoyen).

CLAS

Mis en place en partenariat avec l'espace socioculturel, le dispositif CLAS regroupe un ensemble d'actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école. Cette année, un groupe a été constitué.

Il est placé sous la responsabilité de madame Poilvé qui propose des outils aux élèves pour leur permettre de prendre la parole devant d'autres camarades et avoir confiance en eux.

Les séances s'appuient sur la pratique du théâtre. Un programme de visites de lieux culturels et de sorties pour assister à des spectacles est également organisé.

Huit enfants bénéficient actuellement de deux heures d'interventions par semaine, les mercredis matin. La CAF participe au financement de cette action.

Action de solidarité

En novembre, l'école organisera une opération de solidarité en faveur de l'association « Solidarité Ndem France » qui œuvre à la mise en place de cantines pour les élèves du Sénégal. L'association est financée grâce à des collectes d'« instruments d'écriture usagés » qui seront mis en place à l'école très prochainement. Les enseignants en profiteront pour sensibiliser les élèves à l'accès à la scolarité dans le monde et développeront les apprentissages en lien avec la connaissance de l'Afrique. Les travaux des élèves seront présentés dans le cadre de la semaine de la laïcité et des valeurs de la République.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du parcours citoyen du projet d'école.

École et cinéma

Les classes de CE et CM participent à ce dispositif. Leurs élèves visionneront plusieurs films durant l'année scolaire. Les projections seront organisées dans une des salles de la mairie. Cette action s'inscrit dans le cadre du projet d'école (parcours d'éducation artistique et culturelle). Elle est actuellement suspendue en raison du confinement.

Natation scolaire

Dans le cadre des enseignements d'éducation physique et sportive, les classes de GS/CP et de CM ainsi que des élèves du dispositif ULIS bénéficient de 10 séances de natation depuis la rentrée scolaire. Les enfants se rendent à la piscine. Plusieurs groupes sont constitués afin de permettre à chacun de progresser: équilibre, immersion et flottaison dans l'eau, technique de nage, jeux collectifs et initiation à la natation synchronisée.

L'équipe remercie la municipalité qui finance ces séances ainsi que les parents qui nous accompagnent pour ces sorties.

En raison du confinement, deux séances ont été annulées.

Dispositif « voix »

La communauté de communes « Amognes Cœur du Nivernais » propose et finance des séances d'éducation musicale hebdomadaires aux enfants de toutes les classes. Ces séances, sous la responsabilité des enseignants, sont animées par une musicienne-intervenante en milieu scolaire, Camille Falgoux. L'un des principaux objectifs de ces interventions est de préparer un spectacle par classe qui sera présenté lors de la prochaine édition du « festival de la voix » qui aura lieu en mai 2021 à Saint-Saulge. La thématique du festival est « Humour et loup-phoque-riz ! ».

Cette action s'inscrit dans le cadre du projet d'école (parcours d'éducation artistique et culturelle).

Hommage à Samuel Paty

Conformément aux instructions nationales, un hommage a été rendu à Samuel Paty, enseignant assassiné le vendredi 16 octobre. Plusieurs séances d'apprentissages sur la liberté d'expression et la laïcité ont été organisées en classe lundi 2 novembre au matin. Un temps de recueillement a été proposé vers 11h00 à toutes les classes. Les élèves de PS/MS et GS/CP sont restés dans leur classe pour un moment calme tandis que les CE et les CM ont observés une minute de silence dans la cour en présence d'un représentant de la municipalité et d'un agent de la commune.

Classe de PS/MS

Deux élèves de MS vont en APC.

Madame Hubert espère pouvoir aboutir son projet de visite à la « fabuloserie ». Elle proposera à ses élèves une sensibilisation à l'énergie dans le cadre du projet de labellisation éco-école et terminera le travail sur les déchets débuté l'an dernier. La classe participera à la fête du court-métrage. Un projet a également été mené en arts plastiques avec la réalisation de maisons dans le cadre de la lecture de l'album des « trois petits cochons ».

Classe de GS/CP

Tous les élèves de CP ont bénéficié d'APC en première et deuxième périodes, réparties en 2 séances par semaine.

Participation à tous les projets menés dans l'école (éco-école, projet voix, natation, échappée lecture, ...).

La classe est inscrite à l'USEP pour le niveau cycle 2 car il y a un plus grand nombre de CP que de GS.

Projet de réaliser une classe découverte nature/équitation (reportée suite au confinement de mars 2020) de deux nuitées au Croux dans le Morvan pour profiter de la nature environnante.

Un travail va être effectué sur les notions de liberté des enfants et liberté dans l'école dans la continuité des apprentissages proposés en enseignement moral et civique suite à l'hommage rendu à Samuel Paty.

Les élèves de CP ont réalisé les évaluations nationales au mois de septembre et madame Chevret réalise actuellement les entretiens de restitution des résultats. Dans la deuxième quinzaine de janvier, il y aura une nouvelle série d'évaluation pour les élèves de CP.

Classe de CE

Durant la première période, 4 élèves de CE1 (reconnaissance des sons complexes) et 3 élèves de CE2 (compréhension de l'implicite en lecture) ont bénéficié d'interventions du RASED. Un bilan psychologique doit être réalisé pour un élève.

Pour la période 2, 4 demandes d'intervention en CE1 et 3 en CE2 ont été rédigées.

La classe de CE bénéficie d'une intervention en musique et prépare le festival de la voix.

Les CE sont également inscrits à l'USEP. Trois rencontres sont prévues : multi-danses le 9 décembre (annulée en raison du confinement mais proposition d'un projet à distance avec envoi de vidéos), athlétisme le 24 mars et cyclo le 26 mai.

Les élèves de CE1 ont également réalisé les évaluations nationales au mois de septembre. Madame Légaré a réalisé la restitution des résultats aux familles.

Classe de CM

Sept élèves répartis en deux groupes bénéficieront des A.P.C. en deuxième période : lecture à haute voix.

Cinq demandes d'intervention du RASED ont été rédigées. Des prises en charge ont été mises en place durant la première période pour trois élèves.

Un bilan de psychologie sera réalisé pour un élève durant la deuxième période.

Les élèves prépareront « le p'tit tour » à partir du mois de mars dans le cadre d'un cycle d'apprentissages d'E.P.S.

Dans le cadre du dispositif « voix », Florent Thiant, compositeur, va écrire une pièce d'environ 15 à 20 minutes, composée de plusieurs chants qui sera chantée par les élèves de la classe de CM dans le cadre du festival de la voix, en mai 2021. Durant l'année scolaire, plusieurs interventions du compositeur sont prévues. Les écoliers écriront d'ailleurs le texte d'un ou deux chants en correspondance avec la classe de sixième du collège Jean Arnolet.

Dans le cadre d'une action partenariale entre la fédération française de voile et l'USEP, la classe participe actuellement à la grande course au large du « Vendée Globe ». Cette participation virtuelle est possible grâce à une application numérique mise à disposition des écoliers. Elle permet la confrontation « en ligne » avec d'autres bateaux de classes et d'associations USEP. Notre classe dirige son bateau qu'il faut amener au gré des vents. Ce projet permet de développer des apprentissages de géographie, de sciences et d'EPS.

L'année scolaire dernière, les élèves de la classe avaient bénéficié d'interventions avec le photographe professionnel Aït Belkacem. Le confinement n'a pas permis d'aboutir le projet. Nous étudions actuellement la possibilité d'adapter le projet afin de faire bénéficier des interventions restantes aux élèves.

La classe participera au concours « écoloustics » proposé par le SIEEEN. Les élèves devront réaliser un reportage présentant leur vision des énergies dans leur commune, en partant de l'histoire de celle-ci, pour comprendre celles qui sont utilisées aujourd'hui et en anticipant celles qui pourraient l'être d'ici à 2030. La participation à ce concours permettra ainsi d'illustrer de manière précise la « transition énergétique » en lien avec les apprentissages de sciences et technologie.

Les actions de liaison avec les écoles (Bona, Crux-la-ville et Rouy) et le collège de secteur ne sont pas encore définies. Chaque année, trois à quatre rencontres sont organisées. En raison des contraintes sanitaires, aucune rencontre ne peut être programmée pour le moment.

Dispositif ULIS

Les élèves du dispositif sont inclus dans les différentes classes de référence en fonction de leurs capacités d'apprentissages.

Dans le cadre du dispositif ULIS, il n'y a pas de prise en charge par le réseau d'aide mais d'autres interventions sont organisées.

Deux SESSAD interviennent. Des élèves sont également pris en charge en secteur libéral (orthophoniste, psychologue, ...), au CMP ou au CMPP.

Madame Vadrot coordonne les aides apportées aux élèves en lien avec l'équipe de suivi de scolarisation.

Un projet autour de sorties hebdomadaires à proximité de l'école est mené. Pour l'instant, il est suspendu en raison du plan vigipirate. Les élèves se déplaceront au jardin de l'école.

9. Questions diverses

Aucune question n'a été adressée au président du conseil.

La séance est close à 18h50.

Date des prochains conseils d'école : jeudi 25 février à 17h30 et lundi 7 juin à 17h30.